

Qualification et Habilitation FORMATEUR REGIONAL FFVOILE des Moniteurs Fédéraux et CQP initiateurs voile

Fiche référentielle descriptive

A - Description du cadre d'intervention du titulaire de la qualification « Formateur Régional FFVoile »

Le/La titulaire de la qualification « Formateur Régional FFVoile » exerce une activité bénévole ou rémunérée, au sein d'une organisation pré existante, affiliée à la FFVoile. Il/elle exerce son activité dans le cadre de formations habilitées et inscrites au calendrier national des formations FFVoile. Il/elle est associé-e à l'ingénierie de formation.

Le/la Formateur Régional FFVoile intervient sur les formations de moniteur FFVoile ou de Certificat de Qualification Professionnelle Voile.

B – Référentiel de compétences liées aux activités de la qualification « Formateur Régional FFVoile »

Les activités exercées et compétences associées par le/la titulaire de la qualification « Formateur Régional FFVoile » sont les suivantes :

Pour assurer les fonctions de formateur, tuteur et évaluateur, le Formateur Régional FFVoile :

- peut former des moniteurs sur l'ensemble des Unités de Compétences Capitalisables (UCC) mais ne peut valider que les UCC n° 2 à 5. Il peut évaluer l'UCCn°1 sous couvert du Formateur National FFVoile référent.
- Lorsqu'il/elle exerce la fonction de formateur tuteur en situation d'encadrement, il assume la responsabilité technique et pédagogique de l'encadrement tout en restant sous l'autorité du Responsable Technique Qualifié de la structure d'accueil. Il/Elle certifie les compétences finales attendues pour le diplôme correspondant à ses prérogatives. Dans ce cadre, le nombre maximum de stagiaires encadrés simultanément par un-e tuteur-trice est limité à 2 personnes.
- Il/elle organise, encadre et assure la responsabilité des stages de formation technique et/ou pédagogique en auto-encadrement tout en restant sous l'autorité du Responsable Technique Qualifié de la structure d'accueil. Il/elle certifie les connaissances ou les compétences attendues pour le diplôme correspondant à ses prérogatives. Dans ces conditions, un-e formateur-trice régional-e peut former simultanément jusqu'à 8 stagiaires au maximum.

C - Situation fonctionnelle du/de la titulaire de la qualification « Formateur Régional FFVoile »

Le/La titulaire de la qualification de « Formateur Régional FFVoile » exerce ses fonctions :

- à la demande et sous la responsabilité du responsable de la formation titulaire de la qualification de Formateur National FFVoile,
- à titre bénévole ou rémunéré auprès des associations ou des groupements affiliés à la FFVoile.

D - Prérequis à la qualification « Formateur Régional FFVoile »

Le/la candidat-e à la qualification de « Formateur Régional FFVoile » doit :

- être titulaire du Moniteur FFVoile ou du CQP d'AMV ou CQP initiateur voile ou titulaires d'un diplôme ou d'une qualification jugée équivalente ou supérieure,
- justifier d'au minimum 3 saisons d'encadrement,
- être âgé-e de 18 ans minimum.

Les autres conditions d'accès à la qualification sont :

- une licence « club FFVoile » mention « compétition » ou « pratiquant »

E – Référentiel de certification des compétences et organisation de la formation à la qualification « Formateur Régional FFVoile »

Le référentiel de certification des compétences attendues pour assurer les missions de Formateur Régional FFVoile comprend les connaissances, capacités et attitudes suivantes :

- il/elle maîtrise les fondamentaux de la démarche d'enseignement.
- il/elle maîtrise les concepts clefs : les projets de navigation / les niveaux d'autonomie / les domaines de compétence.
- Il/elle met en place des situations de certification des niveaux FFVoile.
- Il/elle connaît la démarche de formation et ses concepts clefs : les domaines de compétences / les UCT et les UCC / les modalités de certification / les différents rubans pédagogiques.
- Il/elle utilise les outils FFVoile.
- Il/elle met en place et anime des séquences collectives (en salle et sur l'eau) de formation de moniteur portant sur les 6 UCC.
- Il/elle fait expérimenter aux moniteurs stagiaires des situations de formation autour des objectifs fondamentaux de la démarche d'enseignement notamment pour :
 - o Faire émerger un projet de navigation et mettre en place une séance s'y référant (Sensation/Performance/Exploration).
 - o Maîtriser le processus d'analyse technique et diversifier ses modes d'intervention (démontrer, expliquer, proposer un exercice...).
 - o Analyser les conduites en référence à la carte progression.
- Il/elle assure le tutorat des moniteurs stagiaires lors de leur intervention avec un public réel de pratiquants.
- Il/elle évalue les compétences liées à la formation de moniteur et certifie les UCC n°2 à 5. Il peut évaluer les UCC n°1 sous couvert du Formateur National FFVoile référent.

La formation devra aborder en particulier les compétences liées à l'activité du/de la futur-e formateur-riche accompagnant un à deux stagiaire(s) moniteur(s) dans leur intervention auprès des pratiquants :

Avant l'encadrement : aide à la préparation de la séance

- Il/elle valide après échange la mise en place d'une situation d'animation adaptée au public c'est à dire prenant en compte : Projet / Besoin / Pré requis / Contraintes.
- Il/elle alerte avec pertinence le stagiaire moniteur sur les difficultés prévisibles en cours de séance (évolution du contexte, réactions des pratiquants) et aide à concevoir des adaptations.
- Il/elle définit clairement les rôles de chacun lors de la phase d'action en présence du public réel.

Pendant l'encadrement :

- Il/elle aide le stagiaire moniteur à se décentrer, prendre du recul.
- Il/elle guide par le questionnement en cours d'actions : que voit le stagiaire moniteur ? quelle analyse fait-il de la situation ? quelles sont ses intentions ? comment s'organise-t-il ?
- Il/elle guide le stagiaire moniteur par l'apport de solutions concrètes ou par la démonstration face à un problème mutuellement constaté.

- Il/elle diversifie ses modes d'intervention (co action, observation, démonstration, ne bloque pas la séance ou l'activité des pratiquants).

Après l'encadrement : lors du bilan de séance

- Il/elle favorise l'expression du stagiaire moniteur.
- Il/elle suscite la réflexion du stagiaire moniteur et participe à l'analyse de la situation vécue et à la compréhension des difficultés perçues en cours d'actions.
- Il/elle propose des liens théoriques et pratiques avec la situation.
- Il/elle guide le stagiaire moniteur à replacer la situation vécue dans une progression pour les pratiquants.
- Il/elle définit le prochain objectif dans la formation du stagiaire moniteur.

Le contenu du stage de la formation régionale :

- Le stage initial se déroule sur une durée de 24h minimum.

Modalités de recyclage :

Dans le cadre d'une démarche de qualité, la FFVoile impose à ses formateurs en exercice dans ses centres de formation affiliés, des modalités de recyclage pour leur permettre d'exercer. Ces formations conditionnent, qui plus est, la capacité des centres de formation à utiliser un certain nombre d'outils pertinents que la fédération a développé, au service des formateurs et des futurs moniteurs.

Les modalités d'organisation des recyclages sont définies par la ligue dans le cadre de leur règlement technique régional de formation. Ces modalités devront être portées à la connaissance du pôle Emploi – Formation de la FFVoile pour validation. En outre, le recyclage devra prendre en compte les besoins exprimés par les formateurs, la mise à jour des évolutions réglementaires ainsi que les outils développés par la FFVoile.

F - Evaluation de la formation à la qualification « Formateur Régional FFVoile »

A l'issue de la formation initiale de 24 heures minimum, le formateur certifie le candidat à partir :

- d'une évaluation continue de son engagement et adhésion à la démarche d'enseignement et de formation
- et d'une épreuve certificative de la maîtrise des fondamentaux des démarches d'enseignement et de formation des moniteurs.

L'utilisation du questionnaire de certification éditée par le pôle Emploi-Formation est obligatoire. Des évaluations de rattrapage doivent être envisagées.

G - Certification de la formation à la qualification « Formateur Régional FFVoile »

La délivrance de la qualification est conditionnée aux résultats favorables de l'évaluation. Cette certification est enregistrée sur le fichier national des certifications FFVoile.

Les ligues ont délégation pour délivrer les qualifications de « Formateur Régional FFVoile ». Un bilan de formation ainsi que les copies des candidats seront envoyées au pôle Emploi-Formation pour archivage.

La qualification peut être obtenue par la voie de la VAE.

H - Qualification du formateur

Le formateur doit être titulaire au minimum de la qualification de « Formateur National FFVoile » et d'au minimum 3 saisons cumulées de pratique dans cette même qualification.

Les formateurs sont habilités par le pôle Emploi-Formation de la FFVoile sur proposition des ligues.

I - Habilitation des formations

L'habilitation des formations conduisant à la qualification « Formateur Régional FFVoile » s'effectue grâce à la déclaration préalable de la formation au calendrier national des formations de la FFVoile.

DATE	Version	Modifications	Validation
29/11/2019	V1.0	Modification	CA